



Remplir SVP 1 fiche par adulte - Indiquer le(s) mineur(s) le cas échéant

Nom Prénom

Dates choisies

Du 10 au 17 juillet 2021	<input type="checkbox"/>
Du 31 juillet au 7 août 2021	<input type="checkbox"/>
Du 7 au 14 août 2021	<input type="checkbox"/>

Date de naissance / / Profession : _____

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone portable / Fixe Email @

Que souhaitez-vous être ? STAGIAIRE ACCOMPAGNANT/E

Quel stagiaire accompagnez-vous ? _____

Nom / Prénom / Âge, du/des éventuel(s) mineur(s) : _____

Comment viendrez-vous ?

En voiture	<input type="checkbox"/>	En train	<input type="checkbox"/>
En avion	<input type="checkbox"/>	Autre	<input type="checkbox"/>

Souhaitez-vous partager un appartement avec un stagiaire, éventuellement intéressé, pour répartir les frais de location ? OUI NON

Si vous venez en voiture, accepteriez-vous de transporter sur place un stagiaire pour se rendre sur les sites d'activités ? OUI NON

Difficultés pour se déplacer Précisez svp : _____

Souci cardiaque ou / et respiratoire Précisez svp : _____

Allergie(s) alimentaire(s) Précisez svp : _____

Possédez-vous un instrument astronomique ? OUI NON Quel(s) matériel(s) ? _____

Si vous envisagez d'amener des équipements, précisez lesquels svp : _____

Faites-vous partie d'un club d'astronomie ? OUI NON Si oui, lequel ? _____

Avez-vous déjà effectué un/des stage(s) d'astronomie auparavant ? OUI NON Si oui, avec qui ? _____

Savez-vous repérer les principales constellations ? OUI NON

Pratiquez-vous l'astrophotographie ? OUI NON Si oui, dans quel(s) domaine(s) ? _____

Avez-vous les connaissances de base sur la nature des principaux constituants de l'univers ? OUI NON

Si vous êtes de bon niveau, ou expert, dans un domaine pratique ou théorique, indiquez-nous svp le(s)quel(s) : _____



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - 2021

Dénominations :

- Le « Stagiaire », également dénommé « Participant », est la personne inscrite à un stage d'initiation en astronomie organisé par le Centre d'Astronomie des Pyrénées. Les conditions générales décrites sur cette page s'appliquent intégralement aux éventuels mineurs et adultes accompagnant le stagiaire

- Le C.A.P, également dénommé « L'organisateur », signifie « Centre d'Astronomie des Pyrénées » (entreprise basée à Campan, dans les Hautes-Pyrénées), représentée par Laurent Courier. Surnom commercial : CAP ASTRO.

1) Inscription – Validation d'un stage

- La réservation d'un stage est confirmée dès le règlement du montant correspondant, et à réception par l'organisateur de la fiche d'inscription & des conditions générales de vente remplies et signées par le stagiaire (ces fiches pourront éventuellement être remises en main propre le premier jour du stage afin de pouvoir participer aux activités). Si la fiche des conditions générales n'est pas remise remplie et signée, l'organisateur se réserve le droit d'interdire au stagiaire concerné de participer aux activités : dans ce cas, le stagiaire ne pourra réclamer aucun remboursement ni aucune autre forme de compensation, l'inscription étant assujettie à l'acceptation des conditions générales de vente dans leur intégralité.

- Un stage peut éventuellement être annulé par le C.A.P, au plus tard 45 jours avant la date de début du séjour, si moins de 6 personnes sont inscrites ; dans ce cas la somme versée sera intégralement restituée, et aucune autre forme de compensation financière ne pourra être exigée par le stagiaire ; le C.A.P accordera une remise de 20% sur ses prestations pour l'inscription à un autre stage dans les 12 mois.

2) Annulation – Modification de programme

A) Avant le séjour :

- Après avoir effectué le règlement de son inscription à un stage du C.A.P, le stagiaire ne dispose pas d'un droit de rétractation, conformément à l'article L221-28 du Code de la Consommation, la vente concernant une prestation de services de loisirs culturels, à dates déterminées (lequel domaine est inscrit dans les exceptions fixées par la réglementation). En cas d'annulation du séjour par le stagiaire *, quelle(s) que soi(ent) la/les raison(s) invoquée(s) pour l'annulation, aucun remboursement ne pourra être exigé (retenue de 100%) ; cependant, dans cette hypothèse, le C.A.P consentira à prendre en compte la somme déjà versée, si le stagiaire réserve un stage dans les 12 mois suivants.

- En cas d'annulation du stage par le C.A.P, pour un des cas de force majeure décrits plus loin, aucun remboursement ni aucune forme de compensation ne pourra être exigé par le stagiaire compte tenu du caractère involontaire et imprévisible de la situation : dans cette hypothèse d'annulation, il sera proposé un « Avoir » permettant de s'inscrire à un autre stage dans les 12 mois. Cas de force majeure : arrêt temporaire des activités du C.A.P en raison de mesures préfectorales et/ou gouvernementales imposées suite à un événement ou à un phénomène menaçant la sécurité des personnes et/ou des biens ; absence impérative d'un ou plusieurs animateurs(s) empêchant la prise en charge des animations, consécutive à un problème de santé (blessure, maladie contagieuse...), ou de celle d'un membre la/leur famille ; vol ou dysfonctionnement grave d'un équipement essentiel au déroulement des principales activités (notamment du télescope T800) et ne pouvant être remplacé.

- En cas d'annulation du stage par l'organisateur pour une raison différente des cas de force majeure précédemment cités, l'intégralité des sommes versées sera restituée. Aucune autre forme de compensation ne pourra être exigée par le stagiaire.

- En cas de problème technique d'un télescope empêchant son fonctionnement ou sa réparation avant le séjour, ou en cas de revente suite à une difficulté financière inattendue, le télescope sera remplacé par un autre selon disponibilité, même s'il est moins puissant ou techniquement différent : conformément à ce qui est indiqué dans sa documentation (page 9), le C.A.P ne s'engage pas sur la mobilisation spécifique de tel ou tel instrument : « Une partie seulement des matériels est utilisée, en fonction de leur disponibilité, de leur état de fonctionnement... ». Aucun remboursement ne pourra dans ce cas être exigé par le participant compte tenu du caractère involontaire et imprévisible de la situation.

B) Pendant le séjour :

- Le programme de répartition des activités (jours, horaires), ainsi que le nombre d'animateurs et le choix des matériels, sont déterminés exclusivement par le C.A.P, lequel peut, si nécessaire et dans l'intérêt du groupe, décider d'apporter des modifications à tout moment et sans préavis (pour raisons météo, d'organisation, de problèmes techniques ou de disponibilité, selon l'état de fatigue ou la santé de certains participants...) ; les thèmes d'activités seront dans la mesure du possible inchangés, ou des animations de remplacement seront réalisées.

- Si des raisons indépendantes de la volonté de l'organisateur (mauvaises conditions météo, panne ou casse de matériels etc...) empêchent la réalisation de certaines activités, le C.A.P ne pourra être tenu pour responsable mais proposera bien entendu des animations de remplacement (projections commentées, jeux ou ateliers). Aucun remboursement ne pourra être exigé par le stagiaire, le matériel et les animateurs étant mobilisés sur la période du séjour. En cas de problème technique d'un télescope empêchant son fonctionnement ou sa réparation pendant le séjour, le télescope sera remplacé par un autre selon disponibilité, même s'il est moins puissant ou techniquement différent.

- Les matériels d'astronomie sont mis en place si le site d'observation est accessible sans risques en voiture, s'il n'est pas déjà occupé par des personnes ne participant pas au stage, et si les prévisions de MeteoFrance & MeteoBlue n'indiquent pas de risques de forte humidité, de fortes rafales de vent, ni de température basse. Le transport et l'installation du télescope T800 étant hors norme (matériel lourd, encombrant et fragile), celui-ci est déplacé si plus de 75% du ciel est dégagé au moins 4 heures avant le début de la soirée, ET si les prévisions météo sont jugées très favorables sur le C.A.P. La décision de mise en place ou non des matériels d'astronomie appartient à l'organisateur, et à lui seul. Aucun remboursement ne pourra être exigé par le stagiaire si les matériels ne peuvent être utilisés durant une ou plusieurs soirées(s).

- En cas de non-participation d'un stagiaire à une ou plusieurs prestation(s) d'astronomie, quelle(s) qu'en soi(ent) la/les raison(s), aucun remboursement ne pourra être exigé par lui.

- En cas d'annulation d'une demi-journée ou d'une soirée d'activités d'astronomie, décidée par le C.A.P, et si aucune animation de remplacement n'a pu être réalisée, un remboursement sera effectué sur la base forfaitaire de 12 € par activité non réalisée et par stagiaire adulte ; 6 € par enfant (pas de remboursement aux accompagnants).

- Si, durant le stage, le C.A.P est confronté à un des cas de force majeure décrits au chapitre A, l'obligeant à cesser les activités (par exemple en raison de mesures préfectorales et/ou gouvernementales imposées suite à un événement ou à un phénomène menaçant la sécurité des personnes et/ou des biens), aucun remboursement ni aucune autre forme de compensation financière ne pourra être exigé par le stagiaire compte tenu du caractère involontaire et imprévisible de la situation : il sera alors proposé un « Avoir valable 12 mois.

3) Responsabilités

- Le C.A.P n'a en charge que la réalisation d'activités d'astronomie, et dégage donc toute responsabilité pour tout accident de transport, blessure, problème de santé, ou vol, occasionné ou subis par un stagiaire durant le séjour (déplacements, hébergement, repas, loisirs... ; de manière générale toutes autres activités que la pratique de l'astronomie).

- Les sorties touristiques ou sportives réalisées par les participants en périodes de temps libres (le matin ou/et l'après-midi), sont sous leur entière responsabilité. Un animateur peut apporter des conseils, et éventuellement accompagner des personnes à titre personnel (dans ce cas il ne représente pas le C.A.P en périodes de temps libre)

- Le C.A.P n'organise pas les transport des participants : les déplacements pour se rendre aux sites des activités sont à la charge de ceux-ci et sous leur entière responsabilité ; libre à eux de prendre leur véhicule personnel ou d'en louer un, ou de solliciter sur place un participant ayant un véhicule (afin de faire du co-voiturage).

- La réservation, les modalités de paiement et les conditions d'utilisation d'un logement durant le séjour, sont de la responsabilité exclusive du stagiaire.

- Un jeune de moins de 18 ans doit être accompagné d'au moins 1 adulte inscrit comme stagiaire et qui assume l'entière responsabilité de son encadrement et de ses actes durant le séjour. L'adulte doit en particulier veiller à la sécurité de l'enfant, au respect des règles de bonne conduite de celui-ci pendant et en dehors des animations.

- Un stagiaire pourra être exclu des activités, temporairement ou définitivement, dans un des cas suivants : si à plusieurs reprises son comportement est irrespectueux ou dangereux envers des participants, si ses agissements perturbent à plusieurs reprises le bon déroulement d'une ou plusieurs activités ou s'ils mettent en danger le fonctionnement des matériels du C.A.P. La décision d'exclusion est prise par l'organisateur, après que ce dernier ait mis en garde le stagiaire concerné et s'il ne constate pas de changements satisfaisants par la suite. La personne exclue durant un séjour ne pourra exiger un quelconque remboursement.

- Les photos présentées dans la documentation relative aux stages d'été, ainsi que sur le site Internet du C.A.P, ont valeur informative et non pas contractuelle : elles ont pour la plupart été prises lors de séjours entre 2001 et 2020 ; certaines photos d'astres, ont été réalisées par des observateurs professionnels ou des télescopes spatiaux.

Je soussigné Mr/Mme/Mlle _____, certifie avoir pris intégralement connaissance des informations sur la nature des activités, les matériels employés et le principe de fonctionnement des stages organisés par le « Centre d'Astronomie des Pyrénées » (surnommé « Cap Astro »), présentées sur son site Internet (<https://www.stagesdecouverteastronomie.com/>) et dans sa documentation que j'ai pu consulter. Par la présente, j'accepte sans réserve les modalités de fonctionnement du stage, ainsi que l'intégralité des conditions générales.

Date : ___ / ___ / ___ . Signature :

Mention manuscrite « Lu et approuvé » : _____